

ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE (ERREURS ET OMISSIONS)

Une protection pour tous les besoins de vos clients

- Obligation de défendre
- Police d'assurance sur la base des réclamations présentées
- Texte relatif aux décisions définitives
- Couverture partout dans le monde
- Définition de l'assuré qui inclut les entrepreneurs indépendants
- Garantie éventuelle visant les dommages corporels et matériels
- Options préétablies de périodes de déclaration prolongée sur plusieurs années
- Garanties subsidiaires - 1000 \$ par jour
- Assurance de premier plan pour :
 - les coûts liés à la correction des travaux (extension de garantie pour les imprimeurs)
 - la violation de droits d'auteur et les frais de réponse à une atteinte à la protection des données (assurance E et O liées aux technologies)

Options

- Frais en sus des montants de garantie de la police
- Frais de défense au premier dollar
- Couverture visant le préjudice personnel
- Formulaire hybride E et O (risques divers) et E et O liées aux technologies, lorsqu'approprié
- Offerte individuellement ou dans le cadre d'un de nos programmes pour les associations et les groupes sectoriels.

Capacité

- 10 000 000 \$ en première ligne ou excédentaire

Prime minimale

- 1000 \$

Tout le monde fait des erreurs. Par contre, celles-ci peuvent faire courir des risques plus élevés aux entreprises offrant des services professionnels : allégations d'erreurs ou omissions dans la prestation de services, d'incapacité à fournir les services promis en temps opportun ou de fausse représentation des services rendus.

Ces types d'allégations peuvent causer bien des maux de tête, mais peuvent aussi mener à des poursuites et à des dépenses imprévues.

Notre assurance de la responsabilité civile professionnelle (erreurs et omissions, ou E et O), peut protéger vos clients offrant des services professionnels dans de telles circonstances. Elle se combine aussi facilement avec d'autres assurances, comme celle pour les administrateurs et dirigeants ou l'assurance des cyberrisques.

QUI DEVRAIT SOUSCRIRE UNE ASSURANCE E ET O?

Assurance E et O (risques divers)

- Administrateurs tiers
- Agents de voyages et voyagistes
- Associations professionnelles et d'entreprises
- Chefs de projet en construction
- Conseillers en gestion
- Conseillers en santé et sécurité
- Établissements d'enseignement
- Graphistes
- Gestionnaires immobiliers
- Imprimeurs commerciaux
- Organismes et collèges de réglementation
- Planificateurs d'événements
- Services de placement
- Traducteurs

Assurance E et O liées aux technologies et au multimédia

- Agences de publicité
- Concepteurs de logiciels
- Conception et hébergement de sites Web
- Conseillers
- Diffuseurs
- Éditeurs
- Études de marché et services-conseils
- Fournisseurs de services applicatifs
- Relations publiques
- Revendeurs à valeur ajoutée
- Services d'intégration

Assurance de la responsabilité civile professionnelle conventionnelle (excédentaire seulement)

- Avocats
- Agents et courtiers d'assurance
- Agents immobiliers
- Experts en sinistres
- Notaires

Catégories exclues :

- Architectes et ingénieurs
- Conception-construction
- Entreprises de biotechnologie
- Institutions financières et services financiers

EXEMPLES DE RÉCLAMATIONS

165 000 \$

Dans le cadre d'une étude de marché exhaustive à l'échelle nationale réalisée pour un client, un conseiller devait préparer des listes de coordonnées. L'une des quatre listes utilisait des données d'une source qui n'était pas à jour. La liste incomplète a retardé le projet, ce qui a empêché le conseiller de facturer ses services au client. Grâce à son assurance E et O, le conseiller a pu être indemnisé pour les pertes financières découlant de son erreur. La réclamation a été réglée à l'amiable.

50 000 \$

Une voyageuse d'affaires soutenait que son agence de voyages avait omis de l'informer qu'elle devait obtenir un visa pour voyager, ce qui l'a empêchée d'assister à une réunion et de conclure une affaire. La voyageuse a engagé une poursuite contre son agent de voyage pour sa perte financière. L'assurance E et O de l'agent de voyages a pris en charge la perte entraînée par son omission et l'affaire a été réglée à l'amiable.

100 000 \$

Lors de la maintenance du site Web d'un client, une entreprise de conception et de maintenance de sites Web a désactivé des fonctions de sécurité pour apporter des modifications demandées par le client. Une fois les modifications apportées, le site a été remis en ligne, mais les fonctions de sécurité n'ont pas été réactivées, faisant en sorte que les sections protégées du site étaient accessibles au public.

Trois mois plus tard, l'erreur a été découverte et le client a prétendu avoir subi des dommages, notamment la perte de clients en raison de publicité négative quant au manquement de protéger l'information confidentielle saisie dans les sections du site qui devaient être protégées; les frais engagés pour aviser les parties concernées que des personnes non autorisées pourraient avoir eu accès à leurs renseignements personnels; les frais de surveillance du crédit des personnes touchées par la potentielle communication de leurs renseignements personnels; les frais liés aux procédures réglementaires. Les dommages-intérêts réclamés s'élevaient à plus de 100 000 \$. La réclamation a été réglée à l'amiable.

100 000 \$

Pendant qu'il travaillait pour une grande entreprise, un conseiller en technologies de l'information conservait une base de données renfermant des renseignements personnels sur les employés de l'entreprise dans un ordinateur portable non chiffré pour la réalisation de tests. L'ordinateur a été volé dans la voiture du conseiller pendant que ce dernier passait prendre ses vêtements chez le nettoyeur. Les employés de la grande entreprise ont intenté un recours collectif contre le conseiller pour avoir compromis la sécurité de leurs renseignements personnels. La poursuite a été abandonnée après quelques années, mais les frais juridiques engagés s'élevaient à environ 100 000 \$.

NOTRE SOCIÉTÉ

Northbridge Assurance est l'une des plus importantes sociétés d'assurance des entreprises au Canada. En collaboration étroite avec nos courtiers partenaires, et en nous appuyant sur notre expertise sectorielle approfondie, nous aidons les entreprises à exercer leurs activités de façon plus sécuritaire afin qu'elles puissent se concentrer sur les occasions à saisir plutôt que sur les risques.

Pour en savoir plus, visitez le www.northbridgeassurance.ca